

Troisième année de baisse d'activité pour les entreprises de proximité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 26.01.02

Paris, 29 janvier 2026

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
pwicky@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

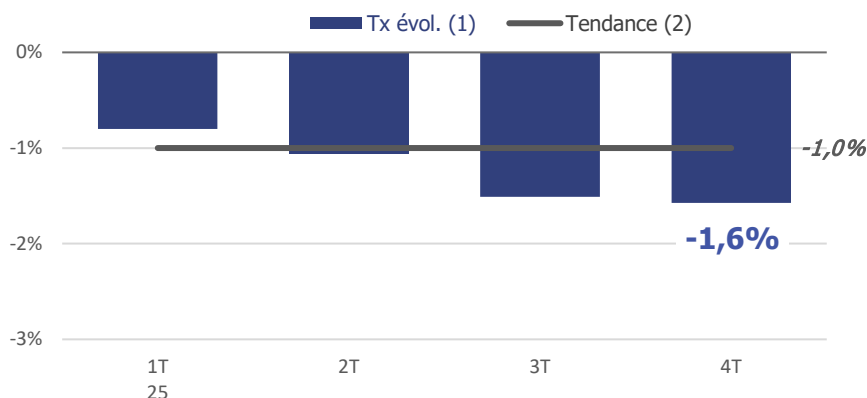
En dépit d'une consommation prudente et d'un large recours des Français à l'épargne, l'économie du pays a affiché en 2025 une croissance de 1,2%.

A l'inverse, les entreprises de proximité ont accusé une troisième année consécutive de recul de leur activité avec une réduction du chiffre d'affaires de 1%, selon la dernière enquête réalisée par l'institut Xerfi auprès de 7675 chefs d'entreprise.

Après une période de bonne résistance des entreprises de proximité aux aléas, fin 2024 – début 2025, les résultats trimestriels n'ont cessé de s'aggraver au cours de l'année pour atteindre -1,6% au 4^{ème} trimestre 2025.

Les entreprises sans salarié sont les plus touchées (-2,6% de chiffre d'affaires), tandis que les entreprises de 1 à 5 salariés (-1,6%) et celles de plus de 5 salariés (-0,6%) limitent la baisse.

Evolution de l'activité des entreprises de proximité (en volume)



Tous les secteurs représentés par l'U2P affichent une baisse de chiffre d'affaires au cours du 4^{ème} trimestre, néanmoins on constate d'importantes disparités. Les entreprises de la fabrication et des services et celles de la construction enregistrent les reculs les plus marqués : respectivement -2,3 et -2,2% par rapport au même trimestre de l'année précédente ; -1,5% et -4% sur l'ensemble de l'année 2025.

L'activité des entreprises de l'alimentation fléchit également (-1,6%). Quant aux professionnels libéraux, ils subissent une évolution baissière moins marquée que dans les autres secteurs (-0,6%). Globalement les entreprises de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration ; les professions du droit, de la santé et du cadre de vie, ont connu une activité stable sur l'ensemble de l'année 2025 : 0%.

Ces résultats sont confortés par l'opinion des chefs d'entreprise de proximité sur l'état de leur trésorerie. Les chefs d'entreprise des secteurs de l'alimentation, de la construction, et de la fabrication et des services, constatent en moyenne que leur situation financière s'est détériorée au cours des trois derniers mois de l'année 2025 tandis que les professions libérales estiment d'une courte tête que leur situation financière s'est plutôt améliorée.

Le Président de l'U2P, Michel Picon commente :

« L'économie de proximité garde un fort potentiel de développement pour peu que son environnement légal, réglementaire et fiscal s'améliore durablement. L'adoption du projet de budget pour 2026 sera un soulagement dans la mesure où il va sortir les chefs d'entreprise de l'incertitude.

Il restera ensuite à finaliser enfin le projet de simplification de la vie des entreprises et à procéder aux grands arbitrages qui s'imposent au pays. Je pense en particulier au coût du travail et au financement de notre protection sociale. »

*Enquête réalisée en janvier 2026 par Xerfi Specific à la demande de l'U2P, auprès de 7675 chefs d'entreprise issus des secteurs représentés par l'U2P.

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
N° 26.01.02**

Paris, 29 janvier 2026

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Pauline Wicky

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

pwicky@u2p-france.fr

PAGE 2 SUR 2

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,4 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).